

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU

2. Objet du marché : Prestations d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public de la CAH – accord-cadre à bons de commande

Code nomenclature européenne : 50232100

Code NUTS : FRF11

3. Mode de passation : accord-cadre de services à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

4. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.

5. Conditions particulières :

- accord-cadre passé avec un seul opérateur économique,
- le montant minimum annuel des commandes est de 50.000 €/TTC. Il n'est pas fixé de montant maximum.
- les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
- délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an ferme. Il sera ensuite tacitement reconductible trois (3) fois pour une année supplémentaire,
- les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- les prix sont fermes sur la première année. Ils sont ensuite révisibles à la date d'anniversaire du marché,
- les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
- critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
- le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics,
- le numéro de dossier attribué aux marchés est le serv-epu/2019.

6. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :

- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le

ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.

7. Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu>
8. Modalités de remise des offres : les offres seront obligatoirement transmises par voie électronique via la plate-forme internet « www.alsacemarchespublics.eu ».
9. Date limite de remise des offres : **mardi 16 avril 2019 à 12 heures.**
10. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
11. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.
12. Renseignements complémentaires :

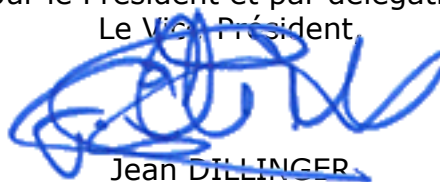
Renseignements administratifs :
Mme Muriel ULRICH
Service de la Commande Publique -
muriel.ulrich@agglo-haguenau.fr
03.88.90.68.69

Renseignements techniques :
M. Philippe BURCKEL ou
M. Pierre GRASER
Service de l'éclairage public
03.88.73.71.78

13. Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 15 mars 2019

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean DILLINGER